



**hexagram**

**Institut de recherche en arts et technologies médiatiques du Québec**

---

***DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION DE  
DEMANDES COMPLÈTES (CONCOURS 2009-2010)***

***DATE LIMITE : 15 FÉVRIER 2010***

---

**Décembre 2009**

## **Cadre du programme**

---

Le programme de recherche de l'Institut de recherche en arts et technologies médiatiques Hexagram vise à développer et exécuter des projets multipartenaires axés sur les besoins de l'industrie, afin d'accroître la compétitivité du Québec sur le marché des technologies médiatiques.

Le Financement d'Hexagram provient du Ministère de Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) dans le cadre du [Programme de Soutien à la Valorisation et au Transfert - volet 4 : Soutien aux regroupements sectoriels de recherche industrielle](#).

L'objectif de ce programme du MDEIE est de favoriser le regroupement d'entreprises autour de projets de recherche en collaboration dont le but est de partager les coûts et les risques inhérents à des projets de recherche, de rapprocher la recherche industrielle des universités, des centres collégiaux de transfert technologiques, des centres et laboratoires de recherche publics et de favoriser, à moindre coût, l'exploitation des infrastructures de recherche et l'embauche de ressources compétentes.

## **Secteurs visés**

---

Le programme de recherche d'Hexagram vise à financer des projets de recherche multipartenaires orientés sur les besoins de l'industrie du divertissement interactif et des nouveaux médias, notamment dans les secteurs suivants :

- Jeux interactifs
- Arts et spectacles
- Multimédia interactif (éducatif et culturel)
- Cinéma et télévision numérique

## **Projets admissibles**

---

Un projet admissible pour fin de financement par Hexagram est tout projet déposé par des membres d'Hexagram et qui est lié au domaine des arts et technologies médiatiques. Il devra répondre aux critères de sélection cités ci-dessous.

Hexagram privilégiera les projets de recherche impliquant au moins deux partenaires industriels qui vont contribuer en ressources financières et en ressources internes et faire appel aux compétences d'au moins un partenaire de recherche (université, CCTT ou centre de recherche gouvernemental).

## **Durée et montant de la subvention**

---

La durée maximale anticipée de la participation d'Hexagram à un projet est de 36 mois. L'engagement à verser les sommes prévues est conditionnel au financement assuré par les partenaires, au bon déroulement du projet tel que convenu, au contrat et au budget annuel établi.

## **Dépenses admissibles et non admissibles**

---

Dépenses admissibles: salaires du personnel de recherche (y compris les avantages sociaux), matériel et fourniture (y compris logiciels et licences), services spécifiques (ex : location d'installations), déplacements (pour rencontrer des personnes, non pas les conférences), frais de publications, coûts administratifs (jusqu'à 15%).

Dépenses non admissibles : Salaires et frais relatifs à la gestion des activités qui ne sont pas directement liées aux contributions scientifiques et techniques du projet (ex : salaire du professeur et/ou chercheur principal), équipement (achat ou location).

## **Propriété intellectuelle**

---

La propriété intellectuelle préexistante liée au projet devra être libre d'engagements antérieurs.

La lettre d'intention déposée à Hexagram devra indiquer les mécanismes prévus pour arriver à une entente régissant les conditions de gestion de la propriété intellectuelle entre tous les partenaires (entreprises, universités, centres de recherche) au sein d'une demande.

## **Dates importantes**

---

<b>Annonce des lettres d'intention sélectionnées</b>	<b>17 décembre 2009</b>
<b>Soumission des demandes complètes (date limite)</b>	<b>15 février 2010</b>
<b>Session du Comité d'évaluation (CE)</b>	<b>22 mars 2010</b>
<b>Annonce de la sélection finale</b>	<b>Avril 2010</b>
<b>Signature de l'entente de recherche et début du projet (date limite)</b>	<b>Août/sept 2010</b>

## **Procédure de soumission des demandes**

---

**LES DEMANDES COMPLÈTES POUR LE CONCOURS 2009-2010 DOIVENT ÊTRE REÇUES AU PLUS TARD LE 15 février 2010 À 17H À L'ADRESSE CI-DESSOUS :**

Hexagram - Institut de Recherche en Arts et Technologies Médiatiques  
1450 City Councillors, bureau 800  
Montréal (Québec)  
H3A 2E6 Canada

La demande complète doit inclure les documents suivants :

**1. Le formulaire d'application :**

- Quinze (15) copies du formulaire d'application recto verso. Le formulaire d'application est disponible sur [www.hexagram.org](http://www.hexagram.org). Il doit être complété avec le type de caractère « Arial », grosseur 11.
- Une version électronique (1 copie sur CD) du formulaire en format Word.

**2. Le CV des candidats :**

- Le CV canadien du chercheur principal et de tous les co-chercheurs de même que celui du gestionnaire de projet doit être inclus sur le CD. Tous les fichiers doivent être en format PDF.

Dans la mesure du possible, Hexagram pourra fournir un support pour l'identification des jalons, livrables, et points de décision « go no/go » de même que pour la préparation du budget. Hexagram contactera le demandeur principal à la mi-janvier pour discuter de cet aspect spécifique.

## **Procédure d'évaluation des demandes**

---

Le programme de financement d'Hexagram est destiné à apporter des solutions tangibles aux problèmes les plus pressants des entreprises du secteur des arts et technologies médiatiques. En conséquence, une importance particulière sera apportée à *la capacité de produire des résultats immédiatement applicables* (après la période de financement) ayant un fort impact sur le développement de produit ou procédés dans l'industrie des technologies médiatiques.

### **Évaluation scientifique**

L'excellence scientifique, l'applicabilité et la faisabilité du projet seront évaluées par un comité d'experts qui sera coordonné par la direction d'Hexagram. Les membres de ce comité seront choisis pour leur expertise scientifique et/ou industrielle spécifique dans le domaine du projet. Le comité fera des recommandations au Conseil d'administration d'Hexagram qui prendra la décision finale.

Les critères suivants seront utilisés pour l'évaluation scientifique des propositions :

- Caractère novateur et créativité; ce critère inclut l'utilisation novatrice de technologies existantes;
- Livrables, jalons et échéancier clairs;
- Faisabilité du projet (livrables, échéancier, ressources humaines et financières);
- Capacité à générer des livrables concrets pour l'industrie dans un intervalle maximum de 3 ans;
- Capacité à adresser des enjeux importants de l'industrie des technologies médiatiques
- Qualité scientifique de la recherche

- Qualité des activités prévues pour favoriser une intégration continue des travaux de recherche
- Parcours et expertises des candidats

### ***Analyse de risques***

Hexagram effectuera une analyse des risques potentiels qui pourraient nuire à l'accomplissement du projet de recherche. Cette évaluation aura lieu avant la sélection finale du projet sous la forme d'une rencontre avec le demandeur principal et les co-demandeurs. Les résultats de l'analyse de risques n'auront pas d'impact sur l'évaluation scientifique, mais pourraient influencer la décision finale du Conseil d'administration d'Hexagram.

### **Attribution de la subvention**

---

Pour obtenir les fonds d'Hexagram, la signature de l'entente et d'un accord cadre concernant l'octroi de licence et la protection de la propriété intellectuelle issue de ce projet sera requise, au plus tard 3 mois après l'annonce de la sélection finale des projets.

### ***Engagement des organisations et institutions partenaires***

Les institutions organisations et institutions partenaires (universités, centres de recherche et organisations privées) des demandeur et chercheur principaux et des co-chercheurs doivent s'engager à fournir l'infrastructure et les ressources nécessaires à la réalisation du projet.

### ***Attribution de la subvention***

Les fonds attribués par Hexagram doivent être utilisés pour réaliser les objectifs présentés dans la demande de financement déposée. En outre, pour tout projet autorisé pour financement, Hexagram déboursera ses subventions uniquement aux partenaires membres suivants :

- Membres : Industriels
- Membres : Universités et centres de recherche
- Membres : Centre collégial de transfert de technologie

Il faudra noter que pour chaque projet de recherche financé par Hexagram, celui-ci prélèvera 5% en frais de gestion de sa subvention.

### **Suivi des projets et rapport d'étapes**

---

Les projets seront divisés en étapes de six (6) à douze (12) mois. Une lettre d'appui du (des) partenaire(s) industriel(s) sera exigée à la fin de chaque étape et le maintien du financement pour les étapes subséquentes sera assujéti de l'obtention des livrables à la fin d'une étape et d'une évaluation favorable des travaux en général.

Un rapport présentant un bilan des réalisations sera également exigé à la fin de la première moitié de l'échéancier du projet, soit à mi-parcours des projets. Ces rapports

peuvent servir également à appuyer la diffusion et la promotion des résultats des partenariats de recherche d'Hexagram.

### **Appariement des contributions industrielles au niveau de programmes subventionnaires ou financement complémentaire**

---

L'aide financière d'Hexagram est une subvention non remboursable qui peut couvrir jusqu'à un maximum de 40 % du coût total d'un projet de recherche.

En raison des contributions industrielles en espèces et en nature, Hexagram supportera les partenaires industriels et de recherche dans leur demande pour appairier également ces contributions industrielles en sollicitant d'autres organismes subventionnaires.

Cependant les aides publiques combinées ne pourront excéder 70 % des dépenses admissibles.

Le programme le plus accessible dans le cas de la recherche collaborative au sein d'Hexagram serait Le Programme de subventions de recherche et développement coopérative (RDC) du CRSNG. Hexagram s'attend à ce que la plupart des demandes de subventions qui lui seront transmises dans le cadre du programme de recherche par les partenaires membres, auront aussi été déposées auprès du programme CRSNG-RDC.

Les industriels et/ou les chercheurs désirant se prévaloir de ces programmes subventionnaires sont encouragés à déposer leur demande auprès des organismes concernés en même temps que le dépôt de la demande de subvention auprès d'Hexagram.

Les demandes de subventions auprès d'Hexagram et les autres organismes subventionnaires concernés seront évaluées indépendamment, et ce, selon les critères de sélection de chaque organisme. Le succès d'une demande auprès d'autres organismes subventionnaires n'est également pas une garantie de succès au concours d'Hexagram et vice versa. Cependant, lors du dépôt de la lettre d'intention a Hexagram, le ou les demandeurs doivent indiquer par quel moyen ils comptent compléter leur financement auprès d'autres organismes.

### **Pour plus d'information SVP contacter :**

---

Madeleine Jean  
Directrice, Recherche et Innovation  
Hexagram

514-288-3737p2  
[mjean@hexagram.org](mailto:mjean@hexagram.org)  
[www.hexagram.org](http://www.hexagram.org)